



**HARMONIE MUTUELLE,
EN HARMONIE AVEC VOTRE VIE**



**Harmonie
mutuelle**

Permettre l'accès à des soins de qualité pour tous

Harmonie Mutuelle porte deux ambitions :

- 1/ accompagner les adhérents tout au long de leur vie et les aider à faire face aux aléas de l'existence ;**
- 2/ être un acteur majeur de la santé et de la structuration de la protection sociale.**

Première mutuelle santé de France, Harmonie Mutuelle possède une taille suffisante pour garantir la qualité de l'offre et la maîtrise des coûts, peser nationalement au profit des adhérents dans les négociations avec les professionnels et établissements de santé, développer une offre de soins et de services mutualistes, construire des partenariats au sein du mouvement mutualiste, mais aussi au-delà.

La dimension nationale d'Harmonie Mutuelle, mais aussi sa représentativité, renforcent également sa légitimité pour prendre toute sa place dans le débat public et peser, au nom de ses adhérents, sur les décisions concernant l'avenir de la protection sociale.



Une offre assurantielle globale

Harmonie Mutuelle propose une offre assurantielle globale à l'intention des particuliers et des professionnels :

- ❖ **la complémentaire santé** qui, aux côtés des remboursements effectués par l'Assurance maladie, prend en charge les prestations non remboursées par le régime obligatoire ;
- ❖ **la prévoyance** apporte des solutions permettant de faire face à des situations non prévisibles : arrêts de travail, invalidité ou dépendance, mais aussi décès ou financement des obsèques ;
- ❖ **des solutions d'assistance et d'accompagnement de la personne** : conseils par téléphone, aide en cas d'hospitalisation, soutien en cas d'accidents de la vie, prise en charge décès, etc. ;
- ❖ **un service d'action sociale** apporte écoute, soutien moral et financier à l'ensemble des adhérents rencontrant des difficultés ;
- ❖ **des solutions d'épargne-retraite** fournissent un complément de revenu qui permet d'envisager l'avenir en toute sérénité.



HARMONIE MUTUELLE EN CHIFFRES

Plus de **4,3 millions** de personnes protégées

55 000 entreprises adhérentes

130 800 bénéficiaires de la couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C)

1 730 délégués élus par les adhérents

580 200 ayants droit au titre du Régime social des indépendants (RSI)

Plus de **250** agences

2,5 milliards d'euros de cotisations brutes de réassurance

1,33 milliard d'euros de fonds propres

4 600 collaborateurs

Un acteur global de santé

Harmonie Mutuelle constitue le cœur d'un groupe mutualiste d'envergure développant des activités sur un périmètre plus large que la complémentaire santé: actions de prévention, prévoyance, solutions épargne-retraite, accès à des soins de qualité à coûts maîtrisés via des actions de conventionnement ou une offre de services et de soins mutualistes.

En s'appuyant sur ce groupe, Harmonie Mutuelle se donne la capacité d'accompagner ses adhérents tout au long de la vie en se positionnant comme un acteur global de santé, au-delà de la seule offre assurantielle.



UNE AMBITION ET DES VALEURS

La santé est tellement précieuse qu'elle ne peut pas être un luxe. Face à ce constat, Harmonie Mutuelle se positionne comme l'acteur global de santé référent qui, par son savoir-faire, son périmètre d'action et son leadership, protège la santé des Français aujourd'hui et milite pour la santé de demain.

En s'engageant au quotidien pour permettre à tous l'accès à la santé, à des soins de qualité et à des coûts maîtrisés, Harmonie Mutuelle s'affirme comme **un acteur proche de chacun et ouvert à tous**, qui accompagne, protège et soutient ses adhérents, quelles que soient leurs situations de vie.

En plaçant l'intérêt des adhérents au cœur de son projet, en rendant accessible au plus grand nombre, y compris en termes de tarifs, une complémentaire santé de qualité, en restant à l'écoute de nos adhérents pour leur apporter la solution la plus adaptée à leurs besoins, Harmonie Mutuelle démontre que le modèle mutualiste concilie **développement économique et utilité sociale**.



Un acteur global de santé au service des adhérents

Harmonie Mutuelle permet l'accès à des soins de qualité pour tous et propose une protection complète à travers une gamme de garanties et de services performants, à l'attention des particuliers, des entreprises, des professionnels indépendants et des TPE. En se positionnant comme un acteur global de santé, elle dépasse la seule logique assurantielle, une ambition confortée par sa place au sein d'un groupe mutualiste d'envergure, le groupe Harmonie.

Afin de favoriser l'accès à la santé, Harmonie Mutuelle, c'est aussi :

1/Un acteur qui pèse sur l'offre de soins

Trois réseaux conventionnés d'opticiens (Kalivia Optique), d'audioprothésistes (Kalivia Audio) et de chirurgiens-dentistes et orthodontistes (Kalivia Dentaire) offrant des conditions tarifaires optimisées

Créés par Harmonie Mutuelle, en partenariat avec Malakoff-Médéric, les réseaux Kalivia Optique, Kalivia Audio et Kalivia Dentaire permettent aux assurés d'accéder à des équipements et à des actes de qualité à des tarifs très inférieurs aux prix moyens du marché et de bénéficier du tiers payant. Plus de six ans après sa création, Kalivia compte plus de **5 000 centres d'optique** partenaires, plus de **3 100 centres audio** et plus de **2 000 chirurgiens-dentistes et orthodontistes** partenaires et poursuit ses objectifs : renforcer la maîtrise des dépenses de santé, réduire le reste à charge de l'adhérent et garantir un haut niveau de qualité.

Un réseau de services, de soins et d'accompagnement mutualistes (SSAM)

Depuis 2001, un large réseau de **plus de 600 services de soins et d'accompagnement mutualistes (SSAM)** s'est structuré autour d'Harmonie Services Mutualistes (HSM).

Impliquée dans huit domaines d'activités différents (dentaire, optique, petite enfance, médico-social...), HSM tend à renforcer les synergies entre les activités d'assurance et les activités de soins et services du groupe.

2/Un acteur de prévention

Harmonie Mutuelle propose de nombreuses actions et services de prévention et de promotion de la santé. Il s'agit de programmes d'accompagnement destinés aux familles, aux seniors et au monde de l'entreprise, de rendez-vous de prévention, d'informations santé, de conseils pratiques, d'outils et de services mobiles. Ils permettent à chacun de faire des choix éclairés et d'adopter des comportements favorables en matière de santé.

3/Un acteur solidaire

Un service d'action sociale qui apporte son aide aux adhérents confrontés à des difficultés

Harmonie Mutuelle développe un dispositif d'aide aux personnes en difficulté et dispose d'un numéro de téléphone unique pour orienter les adhérents dans leurs démarches.

10 000 dossiers ont été examinés en 2015 par le **fond d'action sociale** dont **84 % ont reçu un avis favorable**.



LES RÉSEAUX KALIVIA EN 7 CHIFFRES CLÉS



40 % d'économie moyenne constatée sur les verres

20 % sur les montures*

30 % sur les lentilles*

15 % de réduction minimum sur le prix d'un appareillage audio complet

Plus de 5 000 centres d'optique partenaires

Plus de 3 100 centres audio partenaires

Plus de 2 000 chirurgiens-dentistes et orthodontistes partenaires

* en moyenne



PROXIMITÉ ET DÉMOCRATIE : DES VALEURS AU SERVICE DES ADHÉRENTS

Dans un souci de placer l'adhérent au cœur de ses préoccupations et de lui apporter des services de soins et de santé de qualité, Harmonie Mutuelle s'est structurée autour de valeurs de proximité et de démocratie sociale.

∴ La proximité

Pour Harmonie Mutuelle, la proximité est une valeur à part entière. Elle se traduit par un réseau de délégués qui participent à la mise en œuvre de nombreuses actions de promotion et de prévention de la santé à l'intention des adhérents. Des conseillers mutualistes sont à l'écoute de toutes les situations que peuvent traverser des personnes en difficultés, dans plus de 250 agences.

∴ La démocratie mutualiste : l'adhérent au cœur des décisions

Organisme à but non lucratif, une mutuelle n'est pas une société de capitaux : elle est le patrimoine commun de ses adhérents.

Une spécificité qui permet à chaque adhérent de faire entendre sa voix et de participer à la vie de la mutuelle. C'est pour cela que des représentants des adhérents siègent dans les instances nationales (assemblée générale, conseil d'administration, commissions nationales...) et territoriales.



Harmonie Mutuelle au cœur d'un groupe mutualiste

Un groupe d'envergure au service des adhérents

Harmonie Mutuelle est au cœur d'un groupe d'envergure, dont la finalité est d'accompagner et de protéger les adhérents, en leur facilitant l'accès à un parcours de santé et à une couverture assurantielle globale d'un niveau suffisant tout au long de la vie.

Le positionnement du groupe Harmonie est une réponse à la définition de la santé de l'OMS :

Cet engagement vis-à-vis des adhérents implique de dépasser la seule approche assurantielle en proposant d'autres services. Pour relever ce défi, Harmonie Mutuelle s'est entourée de différentes structures mutualistes (acteurs de l'assurance de personnes, structures gérant des services de soins et d'accompagnement mutualistes, réseaux de professionnels de santé conventionnés, spécialistes de l'assistance, partenaires visant le développement d'une offre d'épargne-retraite...) qui, par leurs synergies au sein du groupe, démontrent jour après jour la pertinence du modèle mutualiste.



La santé est un état complet de bien-être physique, mental et social et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité.



Les quatre objectifs du groupe Harmonie

1/Faciliter l'accès à un parcours de santé

Pour garantir à l'adhérent l'accès à des soins et des services adaptés de qualité, à des tarifs maîtrisés, le groupe Harmonie déploie sa propre offre de soins et de services via Harmonie Services Mutualistes et ses structures associées (Harmonie Développement Services, Hospi Grand-Ouest et Harmonie Habitat). En parallèle, il œuvre à la constitution de réseaux de professionnels de santé conventionnés (Kalivia) en optique et en audioprothèse.

2/Élargir l'offre assurantielle pour apporter plus de services aux adhérents

Le groupe cherche à peser davantage en prévoyance et dépendance, il propose également une offre d'assistance et de conseil à la personne, grâce à l'expertise de Ressources Mutuelles Assistance.

3/Accompagner le développement d'autres mutuelles au service des adhérents

Pour renforcer le service rendu aux adhérents, de nombreuses mutuelles souhaitent s'adosser à un groupe pour bénéficier de prestations, mais sans pour autant fusionner. L'Union Agrume Groupe Harmonie les accueille au sein du groupe.

4/Promouvoir le mutualisme

C'est démontrer que, par le développement du groupe et les synergies entre les acteurs, le mutualisme peut être un modèle solidaire, performant et innovant : une véritable alternative au modèle capitaliste. Un système que le groupe entend promouvoir au-delà de ses frontières.



Demain, acteur majeur de la protection sociale

Un rapprochement stratégique structurant

Mi-2016, les assemblées générales d'Harmonie Mutuelle, de MGEN et de leurs partenaires des groupes HARMONIE et ISTYA, ont validé l'organisation, la gouvernance et les grandes orientations stratégiques du futur groupe MGEN-ISTYA-HARMONIE*.

La création du plus grand groupe mutualiste de protection sociale permettra d'assurer la pérennité des mutuelles qui en feront partie. Au sein d'un groupe fort, les mutuelles pourront rester fortes. Elles pourront avoir les moyens de développer la relation avec l'adhérent, apporter des services de proximité, des réponses globales au-delà de la seule approche assurantielle. La révolution digitale en cours donne aux mutuelles l'opportunité de renforcer le lien avec l'adhérent pour mieux répondre à ses besoins.

Le groupe MGEN-ISTYA-HARMONIE, par sa taille, ses ressources, son ancrage territorial, ses liens avec les employeurs publics et les entreprises, disposera, des capacités financières et des compétences humaines nécessaires pour investir et innover, de la reconnaissance politique pour influencer sur les réglementations, de la présence locale pour assurer le lien permanent avec les populations.

L'organisation du groupe MGEN-ISTYA-HARMONIE reposera sur trois structures :

- une « UMG » (union mutualiste de groupe) prudentielle, entité faitière, qui pilotera le groupe et exercera des missions de contrôle ;
- une « union des SSAM », entité d'animation et de coordination des activités sociales, sanitaires et médico-sociales ;
- et une « UGM » (union de groupe mutualiste).

La stratégie du futur groupe s'articule autour de 5 axes structurants :

1. Conforter nos positions sur la santé.
2. Créer de nouveaux services en matière de parcours de soins, de prévention, de dépistage, d'assistance...
3. Construire des dispositifs de prévoyance, de garantie dépendance, d'épargne et retraite adaptés aux attentes des adhérents.
4. Développer l'offre de soins mutualistes et les réseaux conventionnés.
5. Investir dans les nouvelles technologies au service du développement, du lien adhérent et de la qualité de service.

*Nom provisoire.



Harmonie Mutuelle est aujourd'hui la première mutuelle santé de France, avec 4,3 millions de personnes protégées et 55 000 entreprises qui nous ont choisis pour proposer à leurs salariés une complémentaire santé. C'est une responsabilité importante qui nous engage pour construire, avec elles, le meilleur service visant à protéger leur salariés et améliorer la santé au travail.

Notre ambition : imaginer les contours de la protection sociale de demain pour garantir le « bien-vivre » de nos adhérents.

L'implication d'Harmonie Mutuelle dans la constitution prochaine du groupe MGEN-ISTYA-HARMONIE ouvre une nouvelle page pour notre mutuelle. Ce sera l'occasion de renforcer notre capacité à imaginer de nouveaux services, de nouvelles prestations pour nos adhérents. Mais surtout, cela positionne davantage encore Harmonie Mutuelle comme un acteur d'influence dans le mouvement mutualiste, ainsi que dans le paysage des acteurs du secteur non lucratif.

À travers nos objectifs, c'est bien l'adhérent que nous mettons au cœur de notre projet.

Stéphane Junique
Président d'Harmonie Mutuelle



Contacts

Jean-Yves Larour
Directeur de la communication Harmonie Mutuelle
jean-yves.larour@harmonie-mutuelle.fr • Tél. 01 40 06 52 64

Céline Dos Santos
Responsable du pôle marque Harmonie Mutuelle
celine.dos_santos@harmonie-mutuelle.fr • Tél. 01 42 68 75 32